

OLAIZOLA

AGENCE

HONORAIRES CHARGE MANDANT TTC - 2020

TRANSACTIONS : (% du prix du bien)

HONORAIRES CHARGE MANDANT

<u>IMMEUBLES</u>	Jusqu'à 99.999 € :	Forfait de 6.000€ TTC
	De 100.000 € à 600.000 € :	6% TTC.
	Supérieur à 600.000 € :	5% TTC.
<u>TERRAINS</u>		6% TTC.
<u>COMMERCES</u>		6% TTC.

En cas de collaboration inter-cabinet, les honoraires appliqués sont ceux du mandat d'origine.

ADMINISTRATION DE BIENS - LOCATIONS SAISONNIERES :

GESTION COMPLETE : 28% TTC des loyers encaissés par le bailleur.

GESTION PARTIELLE : 15% TTC des loyers encaissés par le bailleur.

GESTION TAXE DE SEJOUR : 2% TTC des loyers encaissés par le bailleur

LOCATIONS :

HABITATIONS : 8,4% TTC du loyer annuel.

USAGE MIXTE : 10% TTC du loyer annuel (à la charge exclusif du preneur).

GERANCE :

8,4% TTC sur le montant des loyers encaissés.

Ces honoraires valent pour une prestation unique, en cas de prestations multiples ils feront l'objet d'un devis accepté par la mandant